

# ENSA TOULOUSE-2025-2133411-MCF SHSA

Ref : 2025-2133411

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA Toulouse) Ministère de la culture	ENSA de TOULOUSE

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/01/2026

<b>Nature de l'emploi</b> Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	<b>Expérience souhaitée</b> Non renseigné		
<b>Rémunération</b> (fourchette indicative pour les contractuels) Non renseigné	<b>Catégorie</b> Catégorie A (cadre)	<b>Management</b> Non	<b>Télétravail possible</b> Non

## Vos missions en quelques mots

L'enseignement des sciences de l'homme et de la société appliquées à l'architecture constitue un pilier essentiel de la formation au sein des ENSA. Le champ SHSA rassemble l'ensemble des disciplines permettant d'analyser les espaces, les usages et les sociétés à partir de cadres théoriques et méthodologiques issus des sciences sociales. Dans le nouveau programme pédagogique en cours de finalisation pour 2026, cet enseignement occupe une place stratégique : il structure la progressivité des savoirs en licence et en master, nourrit la dimension critique de la formation et accompagne les étudiants dans la compréhension des transformations contemporaines, en particulier celles liées aux questions environnementales,

territoriales et sociales. L'ENSA de Toulouse recherche à ce titre un·e spécialiste en anthropologie ou en sociologie capable d'assurer certaines coordinations du champ SHSA, de développer des enseignements ancrés dans l'enquête de terrain et de contribuer au renforcement de l'interdisciplinarité au sein de l'école et du laboratoire.

## I - Missions et activités principales

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les heures sont indicatives.

L'enseignement est déployé sur le cycle licence et master. Une progressivité est marquée par l'étude critique d'auteurs, en lien avec les grandes questions actuelles, notamment celles liées au climat et à l'environnement dans leur rapport au politique.

Cycle licence

- Responsabilité d'un CM en licence (18 h CM) et/ou en master portant sur l'anthropologie de l'espace/anthropologie dans l'espace. Étude des principaux concepts et de leurs auteurs.
- Participation à 2 TD (21 x 2 et 32 h) sur l'espace domestique et sur l'espace public. Apport méthodologique de l'enquête de terrain in situ, avec une progressivité en S2 et S4. Arpentage des territoires et possibilité d'associer ses enseignements en extérieur. Le second TD s'effectue en collaboration avec un enseignant du champ Ville & Territoire. Il s'articule entre théorie et pratique.
- Possibilité de création d'un module d'ouverture en S6 (32 h):
  - Introduction méthodologiques aux outils de recherche
  - Exploration des nouvelles ruralités
  - Ouverture sur les complexités du monde rural
- Interventions dans d'autres enseignements :
  - Atelier de conception en licence (15 h)
  - Cours métiers en S2 (12 h CM). Approche de la diversité des métiers de l'architecture.
  - Encadrement de rapports de fin de licence (15h)

Cycle master

- Participation à un ou plusieurs séminaires de master (apport méthodologique et suivi des mémoires) (140 h), apport théorique dans son domaine d'expertise et encadrement des mémoires.
- Parcours recherche (intervention pour des apports méthodologiques et théoriques, encadrement) (15h)
- Implication dans le laboratoire (participation à l'élaboration de programmes de recherche en lien avec les axes du LRA, participation à des recherches collectives, animation recherche

## Profil recherché

### 1\_Expérience et compétences souhaitées

La personne possède une compétence pédagogique avérée et une expérience confirmée en

enseignement supérieur.

La personne publie régulièrement des articles et/ou des ouvrages scientifiques.

Savoir-faire

- Maîtriser les compétences présentées dans la rubrique précédente et avoir la capacité de les transmettre aux étudiants par une expérience pédagogique reconnue.

- Facilité de dialogue avec ses collègues, esprit d'initiative et autonomie.

- Appétence pour la formation pédagogique et la mise à jour des connaissances.

Savoir-être

- Générosité et motivation personnelle pour s'investir dans la vie de l'établissement : relation aux étudiants, aux collègues et implication dans les instances, les projets, les événements qui jalonnent la vie de l'école.

- Disponibilité, écoute, dialogue pour l'animation de projets pédagogiques ou scientifiques fédérateurs.

- Attache une importance à la déontologie et à l'éthique scientifique.

## **2 \_Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

La personne appartient au collectif SHSA de l'ENSA de Toulouse, participe aux réunions pédagogiques et à l'élaboration et au suivi du programme pédagogique. Elle est rattachée au LRA comme membre permanent.

La personne participe à des journées d'étude, des colloques, des symposiums et des conférences. Elle est force de proposition dans son domaine d'expertise.

## **3\_Diplômes et expérience professionnelle Souhaité pour la mutation**

doctorat en anthropologie sociale et/ou historique, ethnologie ou sociologie, La personne devra faire preuve d'une expertise dans le domaine des ruralités contemporaines, et sur les questions liées à l'aménagement et l'organisation de ces « nouveaux » territoires ruraux, en lien avec l'architecture.

# **Éléments de candidature**

## **Personne à contacter**

direction@toulouse.archi.fr

# **À propos de l'offre**

## **Informations complémentaires**

Poste ouvert à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes

reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

## **Conditions particulières d'exercice**

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

**1° Par les services d'enseignement** déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

**2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche**, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

## **Fondement juridique**

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

## Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2026

## Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

# Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

A travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.